



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/813

Avis du Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2014 dans le cadre de l'article 34 de la loi de Finances rectificative pour 1995

Direction de la Gestion

**Rapporteur** : M. BRUMM Richard

**SEANCE DU 19 JANVIER 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/813 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ABATTEMENT FISCAL DU GRAND CASINO DE LYON POUR SA PARTICIPATION FINANCIERE AU PROFIT DES MANIFESTATIONS ARTISTIQUES EN 2014 DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1995 (DIRECTION DE LA GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le groupe Partouche, gestionnaire du casino « Le Pharaon » sur le territoire de la ville, dans le cadre d'une délégation de service public, a choisi de soutenir activement la vie culturelle lyonnaise en concertation avec la Ville de Lyon.

Ainsi, « le Pharaon » s'est engagé dans le mécénat depuis 2001. A ce titre, il s'oblige dans la convention précitée à verser des subventions à hauteur de 200 000 € chaque année dans le but de soutenir des associations du secteur culturel. Les fonds sont rattachés au budget de la Ville et les subventions votées par le Conseil municipal, conformément à l'affectation décidée d'un commun accord. Au total, près de cinquante associations et établissements culturels lyonnais ont été soutenus en 2014.

Il résulte, par ailleurs, de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 1995, que les casinos peuvent bénéficier d'un abattement fiscal supplémentaire sur le produit brut des jeux correspondant à la contribution du Casino au déficit résultant des manifestations culturelles de qualité.

A ce titre, de 2001 à 2013, un abattement fiscal a été demandé et obtenu selon cette même procédure.

En application de la convention de délégation de service public et de l'article 34 susmentionné, le casino s'est engagé à contribuer à hauteur de 650 000 € par an au déficit commercial résultant d'une ou plusieurs manifestations artistiques de qualité. Sous réserve de l'arrêté définitif des déficits comptables par la Trésorerie Générale, la contribution prévisionnelle du casino pour 2014 concerne les manifestations suivantes :

La contribution du casino « Le Pharaon » à la Biennale de la Danse 2014 serait de l'ordre de 325 000 € TTC dans la limite de 10 % du déficit.

Le casino « Le Pharaon » est également entré en coproduction avec l'Institut Lumière pour le financement du Festival du Cinéma. La contribution du casino au festival 2014 serait de 150 000 € TTC dans la limite de 10 % du déficit.

Enfin, le casino « Le Pharaon » est entré en coproduction avec l'Association Quai du Polar pour le financement du Festival du Polar. La contribution du Casino au festival 2014 serait de 30 000 € TTC dans la limite de 21 % du déficit.

Par ailleurs, le solde au titre de l'exercice 2013-2014 de 145 000 € est reporté sur la saison suivante 2014-2015.

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

### **DELIBERE**

Un avis favorable est donné au dossier de demande d'abattement fiscal dans le cadre de l'article 34 de la loi de Finances rectificative pour 1995, au titre de l'exercice 2013-2014, pour les manifestations artistiques de la Biennale de la Danse, du Festival Lumière du Cinéma et du Festival du Polar.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM